

# COMMUNE DE LA BALME DE THUY

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2008

L'an deux Mille Huit , le NEUF JUIN , Le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation :03.06.2008

Nombre de conseillers en exercice : 11

**PRESENTS** : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, DELEAN Michel, POCHAT-COTILLOUX Gilles, GENANS BOITEUX Marc, LARUAZ Frédéric, Mmes MASSON Chantal , DONZEL Maryse, MARTEL-JON Sandrine

Absent : AVET-FORAZ André

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

### DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE Renforcement ligne 63 000 volts THONES-VIGNIERES

Le conseil municipal prend connaissance du dossier de DEP concernant l'affaire citée en objet ;

Après examen du dossier de DEP et des pièces constitutives du dossier de concertation instruit par Mr le Préfet depuis 2002 ;

- considérant le courrier en date du 7 mars 2002 adressé à Mr le Préfet dans le cadre de la concertation demandant que les projets de RTE intègrent dès l'origine, une dimension environnementale préservant les paysages et l'environnement des secteurs concernés ;
- considérant que la demande du 21 janvier 2003 signée par les Maires d'Alex, La Balme de Thuy, Dingy St Clair concernant l'opportunité de mise en souterrain de la ligne 63 000 volts en coordination avec les travaux de la Régie d'Electricité de Thônes n'a pas été prise en compte par RTE ;
- considérant que RTE a été informé par courrier du 5 mars 2003 de la problématique d'aménagement du territoire communal de La Balme de Thuy et notamment des contraintes imposées par le PPRN, des diverses servitudes d'utilité publique s'appliquant sur le territoire communal imposant les orientations de développement du Chef Lieu ;
- considérant que le développement du Chef Lieu à moyen et long terme ne pourra se réaliser qu'en conflit avec la ligne électrique haute tension 63 000 volts existante;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal de la Balme de Thuy renouvelle son opposition au projet tel que présenté par RTE dans son dossier de DUP et demande que les travaux Annecy-Thônes soient réalisés dans un esprit s'attachant à réduire ou à supprimer l'impact visuel des ouvrages électriques existants, à préserver les paysages, l'environnement, les secteurs urbanisés ainsi que le devenir des secteurs urbanisables des communes.

Dans nos régions de montagne ou les Plans de Prévention des Risques Naturels réalisés par la préfecture mettent en évidence une multitude d'aléas climatiques, les réseaux électriques aériens haute tension semblent bien vulnérables aux risques naturels que sont les tremblements de terre, les coulées de boues, les avalanches, les tempêtes (pour mémoire : 1999).

Seule la mise en souterrain des réseaux électriques haute tension permet de préserver les biens et l'économie d'un secteur tout en restant en cohérence avec la notion de développement durable.

### VOTE DE SUBVENTIONS 2008

Le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de subventions émanant de différentes associations et organismes. Après examen, Le Conseil Municipal, vote les montants suivants :

- ADMR	350.00 €
- STE ECONOMIE ALPESTRE	163.20 €
- RUGBY CLUB THONES	150.00 €
- CENTRE PRATIQUE MUSICAL DE THONES	150.00 €
- INSTITUT GUILLAUME BELLUARD	150.00 €
- FOOTBALL CLUB THONES	150.00 €
- CENTRE LEON BERARD	150.00 €
- ASSOC .LOU TAMBOURNI	200.00 €
- COOP.SCOLAIRE CLASSE DES GRANDS	65.00 €

Suivent les signatures : Les Conseillers :

Le Maire :